FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 70
Moto-Club — mc sassay
N° d'affiliation — 2467
Date — 24 juin 2018
Lieu — circuit des varennes 41700 sassay
Organisateur technique - Pastorelli Patrice
E-mail — sassaymotoverte@gmail.com
Téléphone — 06 81 41 62 31

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Bourguignon André	Licence :	OFF.169730
Président du Jury ou Arbitre*	Dion Denis	Licence :	OFF.056813
Membre du Jury	Claude GERAY	Licence :	OFF.011388
Membre du Jury	Alain BARBIER	Licence :	OFF.265452
Commissaire technique responsable	Christian ADAM	Licence :	OFF.162240
Responsable du chronométrage	Lydia JAMET	Licence :	OFF.250604

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
NCO	14	99	125 à 650	national série 1 & 2
ligue prestige	15	99	150 à 650	championnat de ligue
ligue 125	13	99	125	championnat de ligue
85 minicross	9	12	85	championnat de ligue
65 minicross	7	11	65	championnat de ligue

Engagement :

Site Internet ---- engage sport et sassamotoverte
Contact --------- pastorelli patrice
Téléphone ------- 06 81 41 62 31 E-mail--- sassaymotoverte@gmail.com

Chronométrage :

Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 10
Caution : 200

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ **NON** ☐ **OUI** (*60€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus*)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **Docteur Belhadj chef des services urgentiste de Blois 41000**

Nombre de secouristes **22**

Nombre d'ambulance(s) **4**

Hôpital le plus proche ..... **CH Blois**

Temps de trajet (en min) **25**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **circuit des varennes**

Adresse ..... **route des varennes 41700 sassay**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	44
En manche :	40

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	. . .
En manche :	. . .

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1404**

Largeur minimum de la piste ..... **8 m**

Largeur de la grille ..... **32 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **100 m**

Nombre d'OCP* **21**

**Officiels Commissaires de Piste*

<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : **23/04/2018**	Date : **15/05/2018**	Date :
Signature numérique de 02-04121203100 DN : cn=02-04121203100, ou=PVE-CT-IGCV2, o=ANTAI, c=FR Date : 2018.05.15 10:43:22 +02'00'	Signature numérique de CAILLY Christine DN : cn=CAILLY Christine, o=Ligue Motocycliste Centre-Val de Loire, ou, email=liguemotocentre@orange.fr, c=FR Date : 2018.05.15 11:27:31 +02'00'	Numéro :